



# États financiers consolidés de **Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**

31 décembre 2025

# Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

31 décembre 2025

## Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 14
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	15
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	16
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	17
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	18

# Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de  
Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion avec réserve. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 16 juin 2026

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**  
**État consolidé des résultats**

Exercice terminé le 31 décembre 2025



	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Imposition – toutes catégories et les conseils scolaires (note 3)	17 076 071	<b>17 652 126</b>	16 337 376
Moins : montants reçus pour les Comtés unis de Prescott et Russell	(7 505 571)	<b>(7 974 325)</b>	(7 532 089)
<b>Imposition nette aux fins municipales</b>	<b>9 570 500</b>	<b>9 677 801</b>	8 805 287
Frais des usagers	5 856 197	<b>6 432 958</b>	6 602 781
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	331 831	<b>335 397</b>	323 330
Province de l'Ontario	2 531 502	<b>2 292 469</b>	2 475 574
Autres municipalités	385 430	<b>383 180</b>	497 997
Licences et permis	142 500	<b>119 984</b>	56 172
Revenus de placements	150 150	<b>316 995</b>	516 729
Pénalités et intérêts	177 850	<b>274 237</b>	239 237
Quote-part de Hydro 2000 Inc.	-	<b>95 243</b>	(102 298)
Loyer	69 106	<b>84 157</b>	107 414
Dons	60 000	<b>58 750</b>	47 735
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>24 545</b>	(4 917)
Autres	785 448	<b>234 770</b>	93 381
	<b>20 060 514</b>	<b>20 330 486</b>	19 658 422
<b>Charges (annexe 4)</b>			
Administration générale	2 105 740	<b>2 256 574</b>	2 033 774
Protection des personnes et des biens	3 297 276	<b>3 077 506</b>	2 985 640
Services de transport	3 893 386	<b>4 754 750</b>	4 521 808
Services environnementaux	3 959 208	<b>5 313 653</b>	4 902 467
Loisirs et services culturels	1 997 922	<b>2 190 073</b>	2 559 747
Urbanisme et mise en valeur du territoire	430 507	<b>431 518</b>	531 428
	<b>15 684 039</b>	<b>18 024 074</b>	17 534 864
Excédent de l'exercice	4 376 475	<b>2 306 412</b>	2 123 558
Excédent accumulé au début	63 029 669	<b>63 029 670</b>	60 906 112
<b>Excédent accumulé à la fin (annexe 2)</b>	<b>67 406 144</b>	<b>65 336 082</b>	63 029 670

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**  
**État consolidé de la situation financière**  
 31 décembre 2025



	2025	2024
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Encaisse	<b>9 853 664</b>	9 108 060
Débiteurs	<b>1 410 989</b>	1 851 447
Taxes à recevoir	<b>1 950 681</b>	1 405 737
Placements (note 4)	<b>1 097 225</b>	1 001 982
	<b>14 312 559</b>	13 367 226
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	<b>2 397 337</b>	2 921 014
Revenus reportés (note 5)	<b>1 713 288</b>	1 315 956
Avantages à l'emploi à payer	<b>90 455</b>	91 274
Emprunts (note 6)	<b>3 568 534</b>	3 708 099
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 7)	<b>3 154 456</b>	3 134 014
	<b>10 924 070</b>	11 170 357
Actifs financiers nets	<b>3 388 489</b>	2 196 869
Engagements (note 10)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	<b>61 394 645</b>	60 331 496
Stocks	<b>440 956</b>	370 492
Frais payés d'avance	<b>111 992</b>	130 813
	<b>61 947 593</b>	60 832 801
<b>Excédent accumulé (annexe 2)</b>	<b>65 336 082</b>	63 029 670

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil

\_\_\_\_\_, Maire

\_\_\_\_\_, Trésorier

**Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**  
**État consolidé de la variation des actifs financiers nets**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	4 376 475	<b>2 306 412</b>	2 123 558
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>(24 545)</b>	4 917
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>2 444 822</b>	2 575 881
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 301 418)	<b>(3 518 420)</b>	(4 268 889)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>34 994</b>	49 843
Augmentation des stocks	-	<b>(70 464)</b>	(12 034)
Diminution des frais payés d'avance	-	<b>18 821</b>	18 711
Obligation de mise hors service des immobilisations	-	-	(459 298)
Augmentation des actifs financiers nets	75 057	<b>1 191 620</b>	32 689
Actifs financiers nets au début	2 196 869	<b>2 196 869</b>	2 164 180
<b>Actifs financiers nets à la fin</b>	2 271 926	<b>3 388 489</b>	2 196 869

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025



	2025	2024
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>2 306 412</b>	2 123 558
Variation dans les éléments hors caisse des actifs et passifs		
Diminution (augmentation) des débiteurs	<b>440 458</b>	(341 689)
(Augmentation) diminution des taxes à recevoir	<b>(544 944)</b>	201 078
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	<b>(65 729)</b>	396 496
Augmentation (diminution) des revenus reportés	<b>397 332</b>	(159 276)
(Diminution) augmentation des avantages à l'emploi à payer	<b>(819)</b>	5 322
Augmentation des stocks	<b>(70 464)</b>	(12 034)
Diminution des frais payés d'avance	<b>18 821</b>	18 711
	<b>174 655</b>	108 608
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Quote-part de Hydro 2000 Inc.	<b>(95 243)</b>	102 298
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	<b>(24 545)</b>	4 917
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 444 822</b>	2 575 881
Dépenses d'actualisation des obligations de mise hors service des immobilisations	<b>20 442</b>	97 382
	<b>2 345 476</b>	2 780 478
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	<b>4 826 543</b>	5 012 644
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(3 976 368)</b>	(3 798 051)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>34 994</b>	49 843
	<b>(3 941 374)</b>	(3 748 208)
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement du capital des emprunts	<b>(139 565)</b>	(165 758)
Augmentation nette de l'encaisse	<b>745 604</b>	1 098 678
Encaisse au début	<b>9 108 060</b>	8 009 382
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>9 853 664</b>	9 108 060

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 8.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## **1. Normes comptables futures**

*Entrée en vigueur le 1er janvier 2027*

### Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le Cadre conceptuel), lequel remplace les aspects conceptuels du chapitre SP 1000, Concepts des états financiers, et du chapitre SP 1100, Objectifs des états financiers. Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sous-tendent l'information financière dans le secteur public, notamment les caractéristiques des entités du secteur public, les objectifs de l'information financière, les principaux utilisateurs des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière ainsi que les concepts généraux relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. L'adoption du Cadre conceptuel devrait principalement avoir une incidence sur la base d'élaboration des méthodes comptables et sur la présentation des états financiers, plutôt que sur les montants comptabilisés ou évalués.

### Niveau d'autorité en tant que sources de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public qui constituent des guides d'application

En février 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications visant à clarifier la désignation, au regard des principes comptables généralement reconnus (PCGR), de certaines annexes contenant des indications d'application dans le Manuel de comptabilité du secteur public. Ces modifications confèrent le statut de PCGR à certaines annexes sélectionnées relatives aux produits, aux transferts gouvernementaux, aux instruments financiers ainsi qu'à la présentation des charges réparties, et précisent que les annexes d'indications d'application font partie intégrante des normes qu'elles appuient, plutôt que d'avoir un caractère uniquement illustratif. Des modifications connexes ont également été apportées au chapitre SP 1150, Principes comptables généralement reconnus.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliqueront à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. Elles sont principalement de nature clarificative et ne devraient pas entraîner de changements significatifs aux états financiers de la Municipalité.

### Présentation des états financiers (chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 1202, Présentation des états financiers, qui remplace le chapitre SP 1201 et introduit un nouveau modèle de présentation de l'information financière fondé sur le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. Le chapitre SP 1202 apporte des modifications à la présentation de l'état de la situation financière, notamment l'introduction de nouvelles catégories de passifs, la présentation d'un état des actifs financiers nets ou des passifs financiers nets, des révisions à l'état des flux de trésorerie ainsi que de nouvelles exigences concernant la présentation des variations des actifs nets ou des passifs nets.

Le chapitre SP 1202 s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise uniquement si le Cadre conceptuel est adopté simultanément, et l'information comparative sera retraitée lors de l'adoption. L'adoption du chapitre SP 1202 devrait entraîner des changements dans la présentation des états financiers de la Municipalité; toutefois, aucun changement aux montants comptabilisés ou évalués n'est prévu.

## Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

### Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

#### 1. Normes comptables futures (suite)

*Entrée en vigueur le 1er janvier 2030*

##### Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150)

En mai 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles. Ces modifications visent à clarifier certaines définitions et indications relatives aux immobilisations corporelles, à introduire de nouvelles exigences d'information concernant les œuvres d'art, les trésors et biens historiques ainsi que les collections, et à fournir des indications sur le traitement des actifs acquis à une valeur largement inférieure à leur juste valeur.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2030; l'adoption anticipée est permise. Elles devraient être appliquées de façon rétrospective, sous réserve de certaines exceptions qui seront appliquées de façon prospective. La direction ne s'attend pas, à l'heure actuelle, à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers de la Municipalité, mais continuera d'en évaluer l'impact avant leur adoption.

#### 2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont présentés selon les NCSP établies par le CCSP de CPA Canada.

L'emphase des états financiers consolidés du CCSP est sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

##### *Périmètre comptable*

##### États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la Commission suivante qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton d'Alfred et Plantagenet

##### *Référentiel comptable*

##### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou de services et la création d'une obligation de payer.

##### Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Référentiel comptable (suite)*

#### Instruments financiers (suite)

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

#### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Référentiel comptable (suite)*

#### Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, compteurs, poteaux et bornes-fontaines.

#### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

#### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

#### Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### Placement

Le placement dans les actions ordinaires de Hydro 2000 Inc. est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation modifiée.

#### Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation, pour laquelle elle a reçu les fonds.

#### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

#### Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
<b>2025</b>			
Imposition	<b>5 631 491</b>	<b>2 171 554</b>	<b>7 803 045</b>
Taxes supplémentaires	<b>150 259</b>	<b>57 774</b>	<b>208 033</b>
Taxes annulées	<b>(28 922)</b>	<b>(7 831)</b>	<b>(36 753)</b>
	<b>5 752 828</b>	<b>2 221 497</b>	<b>7 974 325</b>
<b>2024</b>			
Imposition	5 363 237	2 142 334	7 505 571
Taxes supplémentaires	113 847	38 116	151 963
Taxes annulées	(77 167)	(48 278)	(125 445)
	5 399 917	2 132 172	7 532 089

**4. Placements**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
<i>Hydro 2000 Inc.</i>		
100 % des actions ordinaires	<b>1 097 225</b>	1 001 982

**5. Revenus reportés**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Frais de développement	<b>1 544 153</b>	1 259 155
Parcs	<b>27 111</b>	15 866
Autres	<b>142 024</b>	40 935
	<b>1 713 288</b>	1 315 956
La variation nette au cours de l'exercice des revenus reportés s'explique comme suit :		
Montants reçus	<b>1 243 635</b>	1 298 830
Revenus de placements	<b>42 478</b>	63 503
Revenus reportés constatés	<b>(888 781)</b>	(1 521 609)
	<b>397 332</b>	(159 276)
Revenus reportés au début	<b>1 315 956</b>	1 475 232
Revenus reportés à la fin	<b>1 713 288</b>	1 315 956

## 6. Emprunts

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt entre 2,16 % et 4,53 %, échéant entre 2026 et 2037	<b>3,568,534</b>	<b>3 708 099</b>

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2026	60 025	73 584	133 609
2027	61 798	76 848	138 646
2028	63 625	80 257	143 882
2029	65 505	83 820	149 325
Ensuite	288 267	2 714 805	3 003 072
	<b>539 220</b>	<b>3 029 314</b>	<b>3 568 534</b>

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

## 7. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations sont composées des trois dépotoirs, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de rénovation seront entrepris.

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Solde au début	<b>3 134 014</b>	2 577 334
Impact de l'application du chapitre SP 3280	-	459 298
Obligations réglées	<b>(120 878)</b>	(39 501)
Charge de désactualisation	<b>141 320</b>	136 883
Solde à la fin	<b>3 154 456</b>	3 134 014

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	<b>2 648 081</b>	2 651 751
Bâtiments et installations	<b>506 375</b>	482 263
	<b>3 154 456</b>	3 134 014

## **7. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)**

### *Activités d'après-fermeture des dépotoirs*

Les exigences des activités d'après-fermeture des dépotoirs ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation des dépotoirs, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 25 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

## **8. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie**

### *Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 3 518 420 \$ (4 268 889 \$ en 2024), dont 116 516 \$ (574 464 \$ en 2024) ont été payés après la fin d'exercice et 3 401 904 \$ (3 694 425 \$ en 2024) ont été payés au cours de l'exercice.

## **9. Régimes de pension**

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2025, était pour 60 des membres (61 en 2024) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2025 était de 362 318 \$ (328 426 \$ en 2024) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

## **10. Engagements**

### *Collecte de déchets et recyclage*

La Municipalité s'est engagée pour la collecte de déchets. Cette entente a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2025 et viendra à échéance en mars 2029. Les déboursés totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 2 193 000 \$.

### *Eaux usées et sites d'enfouissement*

La Municipalité s'est engagée pour la surveillance des sites d'enfouissement. L'entente a été signée en décembre 2025 et vient à échéance en décembre 2027. Les déboursés totaux prévus au cours des deux prochaines années sont de 106 000 \$.

### *Baux*

La Municipalité s'est engagée pour la location d'une chargeuse. L'entente a été signée en octobre 2024 et vient à échéance en août 2026. Les déboursés totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 28 000 \$.

## **11. Droits contractuels**

### *Entente de location*

La Municipalité a signé deux ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes ont été signées entre janvier 2022 et mars 2024 et viennent à échéance entre janvier 2027 et février 2029. Les encaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 31 000 \$.

La Municipalité a signé des ententes de location avec des sociétés de communication pour des dispositifs de signalisation. Ces ententes ont été signées entre septembre 2018 et janvier 2023 et viennent à échéance entre décembre 2027 et septembre 2028. Les encaissements totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 27 000 \$.

### *Panneaux solaires*

La Municipalité a signé une entente avec une société de panneaux solaires. Cette entente a été signée en novembre 2017 et vient à échéance en novembre 2037. Les encaissements totaux prévus au cours des douze prochains exercices ont été estimés à 284 000 \$.

## **12. Instruments financiers**

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

### Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2025, les principaux passifs financiers étaient les créanciers et charges à payer et les emprunts.

## **13. Chiffres du budget**

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté dans l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

## **14. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

## Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

### Immobilisations corporelles consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2025

#### Annexe 1

	Machinerie et équipement	Véhicules	Routes	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Construction en cours	OMHSI	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$
<b>Coût</b>									
Début de l'exercice	4 729 064	5 541 751	30 619 501	7 579 395	57 350 789	264 337 1 041 065		<b>107 125 902</b>	102 978 512
Acquisitions	196 466	641 106	1 531 036	240 199	481 257	428 356	-	<b>3 518 420</b>	4 728 187
Cessions	-	(336 963)	(86 815)	-	-	-	-	<b>(423 778)</b>	(580 797)
Fin de l'exercice	4 925 530	5 845 894	32 063 722	7 819 594	57 832 046	692 693 1 041 065		<b>110 220 544</b>	107 125 902
<b>Amortissement cumulé</b>									
Début de l'exercice	3 525 568	2 731 321	15 096 487	2 106 332	23 282 260	-	52 438	<b>46 794 406</b>	44 744 562
Amortissement	233 575	302 822	809 854	119 418	942 437	-	36 716	<b>2 444 822</b>	2 575 881
Amortissement cumulé sur les cessions	-	(326 514)	(86 815)	-	-	-	-	<b>(413 329)</b>	(526 037)
Fin de l'exercice	3 759 143	2 707 629	15 819 526	2 225 750	24 224 697	-	89 154	<b>48 825 899</b>	46 794 406
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 166 387</b>	<b>3 138 265</b>	<b>16 244 196</b>	<b>5 593 844</b>	<b>33 607 349</b>	<b>692 693</b>	<b>951 911</b>	<b>61 394 645</b>	<b>60 331 496</b>



## Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

### Excédent accumulé consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2025

#### Annexe 2

	2025	2024
	\$	\$
<b>Réserves (annexe 3)</b>		
Fonds de roulement	<b>1 125 708</b>	1 188 218
Charges futures de nature capitale pour les quartiers	<b>1 884 303</b>	1 150 446
Adduction d'eau	<b>666 673</b>	571 828
Réseaux d'égouts	<b>16 851</b>	238 538
	<b>3 693 535</b>	3 149 030
<b>Fonds de réserve (annexe 3)</b>		
Besoins courants		
Adduction d'eau	<b>111 111</b>	101 628
Réseaux d'égouts	-	706
Charges futures de nature capitale		
Adduction d'eau	<b>2 901 853</b>	2 648 380
Réseaux d'égouts	<b>5 290 787</b>	4 700 703
Site d'enfouissement	<b>1 599 936</b>	1 498 693
	<b>9 903 687</b>	8 950 110
	<b>13 597 222</b>	12 099 140
<b>Fonctionnement</b>		
. pour l'augmentation des redevances des usagers des réseaux d'égouts	<b>(232 208)</b>	(302 954)
. pour la diminution (l'augmentation) des frais des usagers de l'adduction d'eau	<b>79 782</b>	(46 296)
. Commission de la Bibliothèque	<b>137 090</b>	229 380
. Programme d'Accès communautaire	<b>9 959</b>	13 402
	<b>(5 377)</b>	(106 468)
Investi dans les immobilisations corporelles	<b>57 826 111</b>	56 623 397
Immobilisations corporelles non financées	<b>(2 857 398)</b>	(2 529 127)
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations non financée	<b>(3 154 456)</b>	(3 134 014)
Dette interne non financée	<b>(1 167 245)</b>	(925 240)
Placements (note 4)	<b>1 097 225</b>	1 001 982
	<b>51 744 237</b>	51 036 998
	<b>65 336 082</b>	63 029 670
L'excédent d'opérations cumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 d'un montant de 326 075 \$ (469 763 \$ en 2024) a été transféré aux réserves suivantes :		
<b>Réserves</b>		
Fonds de roulement	<b>130 430</b>	187 905
Charges futures de nature capitale pour les quartiers	<b>195 645</b>	281 858
	<b>326 075</b>	469 763

**Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**  
**État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

**Annexe 3**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Placements	<b>303 196</b>	413 248
Frais des usagers	<b>549 240</b>	690 016
	<b>852 436</b>	1 103 264
Transferts nets du fonctionnement	<b>645 646</b>	858 026
Variation des réserves et fonds de réserve	<b>1 498 082</b>	1 961 290
Réserves et fonds de réserve au début	<b>12 099 140</b>	10 137 850
<b>Réserves et fonds de réserve à la fin</b>	<b>13 597 222</b>	12 099 140

**Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**  
**État consolidé des charges par nature**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

**Annexe 4**

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
<b>Charges</b>			
Salaires, traitements et avantages sociaux	5 816 612	<b>5 602 799</b>	5 251 359
Intérêts	228 065	<b>201 805</b>	214 583
Matériaux	4 468 007	<b>4 436 978</b>	4 355 071
Services contractuels	5 054 970	<b>5 199 673</b>	4 902 410
Loyers et frais financiers	40 240	<b>41 410</b>	66 931
Transferts externes	76 145	<b>76 145</b>	71 247
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>2 444 822</b>	2 575 881
Augmentation du passif pour OMHSI	-	<b>20 442</b>	97 382
	15 684 039	<b>18 024 074</b>	17 534 864